



La lettre des CCFF et des RCSC

**Bulletin d'information
des Comités Communaux Feux de Forêts
et des Réserves Communales de Sécurité Civile
de l'Hérault
N° 22 - Décembre 2018**

édito



Chers amis,

Aujourd'hui, vous représentez plus de 1200 bénévoles, soit 37 CCFF présents auprès des communes du département qui ont à cœur de mener à bien chaque année des missions d'information, de prévention et de patrouilles sur le territoire héraultais. Les CCFF participent et se mobilisent activement chaque été aux côtés des autres acteurs pour la protection de nos forêts car je considère que la prévention des risques est l'affaire de tous. Vous êtes connus et reconnus dans le domaine de la DFCI mais aussi auprès des Réserves Communales de Sécurité Civile dont les maires ont le souci permanent d'assurer la sécurité des personnes et des biens. A ce titre vos élus res-

ponsables reconnaissent en vous votre dévouement, votre engagement et votre disponibilité à tout moment. Je sais que je peux compter sur l'ADCCFF34-RCSC et son équipe dynamique qui anime au quotidien l'ensemble des bénévoles dans une structure solidement encadrée et formée. Vous prêtez main forte aux sapeurs-pompiers notamment dans les missions d'assistance, de guidage et de surveillance pendant et après incendie. Tous ces kilomètres parcourus, toutes ces journées de patrouilles et ces heures de surveillance que vous effectuez en période à risque élevé contribuent à nos côtés à occuper le terrain pour prévenir tous départs de feu. Aussi, recevez toute ma confiance et reconnaissance pour vos actions utiles à travers cet engagement citoyen qui doit être poursuivi chaque été. Je tiens au nom de tous les sapeurs-pompiers à vous remercier et vous assurer du soutien du SDIS dans vos projets à venir.

*Le Contrôleur Général Eric Flores
Directeur Départemental du SDIS 34*

**Prochaine Assemblée Générale
samedi 6 avril 2019 - salle Armingué 1
20, av. de la Gare - 34740 Vendargues**





convention sdis/adccff34-rcsc

L'ADCCFF34-RCSC était représentée par Madame C. Chapuis présidente, de Messieurs C.-H. Marquez et G. Gleizes vice-présidents de l'association, et de Monsieur G. Théron trésorier.

Cette convention a pour objectif de fixer les règles de coopération, d'échanges et de partenariat entre nos deux structures ; entre autres, les formations des bénévoles des CCFF et des RCSC (PSC1, topographie, informations sur les risques incendies et inondations). Vous pouvez consulter cette convention sur le site de l'ADCCFF34-RCSC : www.adccff34.org dans la rubrique documentation.

Gilles Théron



Le 21.12.2017, l'ADCCFF34-RCSC a renouvelé sa convention avec le SDIS34, en présence de Monsieur J. Rigaud, vice-président du conseil d'administration du SDIS 34, du Contrôleur Général E. Flores, directeur du SDIS34, du lieutenant-colonel D. Argueil, du commandant R. Duboullay et du Commandant E. Contreras.

lutte aérienne feux de forêts

Chaque année, en été, notre région est en proie à un risque majeur, les « feux de forêts ». Durant cette saison, est mis en place tout un ensemble de moyens d'intervention. Outre les hommes au sol et leurs véhicules spécifiques, le SDIS 34 bénéficie, également, de moyens aériens, départementaux et nationaux, situés respectivement sur le « Pélicandrome » de Béziers/Cap d'Agde et la BASC (Base Aérienne de Sécurité Civile) à Nîmes/Garons dans le Gard.

Les avions Départementaux Pélicandrome de Béziers/Cap d'Agde

L'Hérault est le seul département à être doté le temps de la saison « risques feux de forêts », de trois Air Tractor.

Ces trois Air Tractor sont loués par le département et mis à disposition du SDIS34. A noter que l'un d'entre eux est détaché quotidiennement et stationne sur l'aérodrome de Candillargues dans le but d'intervenir au plus vite sur les feux aux alentours de Montpellier.

Sur le Pélicandrome se trouvent trois grosses cuves de stockage d'eau et de retardant qui après un savant mélange et par tout un ensemble de pompes, vannes et tuyaux, chenille de remplissage sera acheminé vers les avions. Sur le tarmac, sont peintes au sol, un ensemble de données et de zones de sécurité (positions des hélices, etc.) Chaque avion a sa place matérialisée en fonction de sa taille et de son type car les remplissages **se font moteur en route**, afin de gagner du temps. Une fois l'avion stationné, le personnel au sol, dans un déroulement de manœuvres très bien orchestrées, assure le remplissage de la soute (capacité 3000 litres) en 2mn 30s.

Quelques chiffres clés

L'Air Tractor peut embarquer 3000 litres de produit, (poids en charge totale de 7t.), vitesse de vol en charge environ 180 km/h. (vol à vide jusqu'à 300 km/h), autonomie de 4h30 de carburant.

Le largage du produit est assisté par informatique et donc entièrement gérable en quantité comme en durée, ce qui permet d'ajuster au mieux l'attaque du feu. Il faut rappeler que ce type d'équipement est unique dans notre département et que cela a un coût :

Location des 3 avions : **1 800 000 €** pour la saison risques feux de forêts ; l'heure de vol est estimée à **600 €** plus autres charges (personnel au sol, bâtiments, etc.).

Le pélicandrome est actif de 10h00 le matin jusqu'au coucher du soleil.

Les avions nationaux BASC de Nîmes/Garons

Sur cette base, qui dépend du Ministère de l'Intérieur, opérationnelle depuis un an, sont stationnés l'ensemble des avions composant la flotte pouvant être engagée dans la lutte aérienne des « feux de forêts » sur l'ensemble du territoire national, et si besoin en Europe.

26 appareils : 12 Canadairs CL415, 2 Dash 8, 9

Trackers, 3 King Beech.

Les « bombardiers d'eau » décollent toujours soutes remplies.

Durant la saison « risques feux de forêts » certains peuvent être détachés en Corse, ou dans d'autres départements.

Dans les années à venir la flotte va évoluer, car les Trackers arrivent en fin de vie. Une livraison de six Dash, est prévue à partir d'avril 2019 et ce, jusqu'en 2023. Ils sont capables d'être en configuration bombardiers d'eau, ou de transporter jusqu'à 64 personnes et/ou du fret ; et dans ces nouvelles versions, également des civières. 100 personnes travaillent sur cette base, dont 80 pilotes, le reste étant le personnel administratif.

Les pilotes sont tous issus de l'armée, anciens pilotes de chasse. Malgré leurs compétences très pointues, ils doivent suivre une formation d'une année et demie pour devenir pilotes de bombardier d'eau, et cinq ans pour devenir « leader de largage ». Les pilotes assurent, suivant des critères bien précis, une astreinte au quotidien.

Quelques chiffres clés

Le **Canadair CL 415** « écope » 6 tonnes d'eau en 12 secondes, en effleurant un plan d'eau sur 1.500 mètres. Le largage peut se faire en plusieurs passages.

Les pilotes peuvent effectuer au maximum 60 « écopages » par jour pour 8 h de vol autorisées. Coût de l'heure de vol : environ 7000€

Le **Dash 8** emporte 10 tonnes de produit retardant, peut couvrir 1 800 km à une vitesse de 600 km/h. et à une autonomie de trois heures de carburant.

Ce qui lui donne la possibilité d'intervenir « dans 90 % des secteurs à risques méditerranéens ».

L'appareil peut aussi couvrir « l'ensemble de la zone Sud-Ouest » puisqu'il peut relier Bordeaux en une heure (au lieu de deux heures pour le Canadair).

Le **Tracker 9** (fin de service prévu en 2023), emporte 3,5 tonnes de produit retardant, mono-pilote et est beaucoup utilisé en surveillance aérienne détection départ de feux.

Le **King-Beech**, avion destiné essentiellement à l'investigation, la coordination des bombardiers d'eau et aussi au transport urgent de techniciens de maintenance de Canadair.

En coordination, se trouve à bord un officier du SDIS, qui donne les instructions au sol pour le traitement des chantiers.

Peut être que lorsque vous verrez passer au dessus de vous un Canadair ou tout autre appareil, vous pourrez dire que ce n'est pas un simple avion qui passe, mais bien le résultat de toute une logistique bien « huilée » de matériel, d'hommes prêts à mettre un terme le plus rapidement possible à un feu, détruisant notre forêt méditerranéenne.

Un grand merci à vous.

Guy Gleizes



merci au nouveau permanent radio



Le « roi des ondes » est parmi nous !! Vous l'avez tous entendu, cet été, lors de vos patrouilles.

Baptiste Vangrevelinghe, est le nouveau permanent radio.

Arrivé au sein de l'Association en juillet 2018, formé par le « maître des ondes », Guy Gleizes, il nous a montré son savoir-faire et sa grande disponibilité.

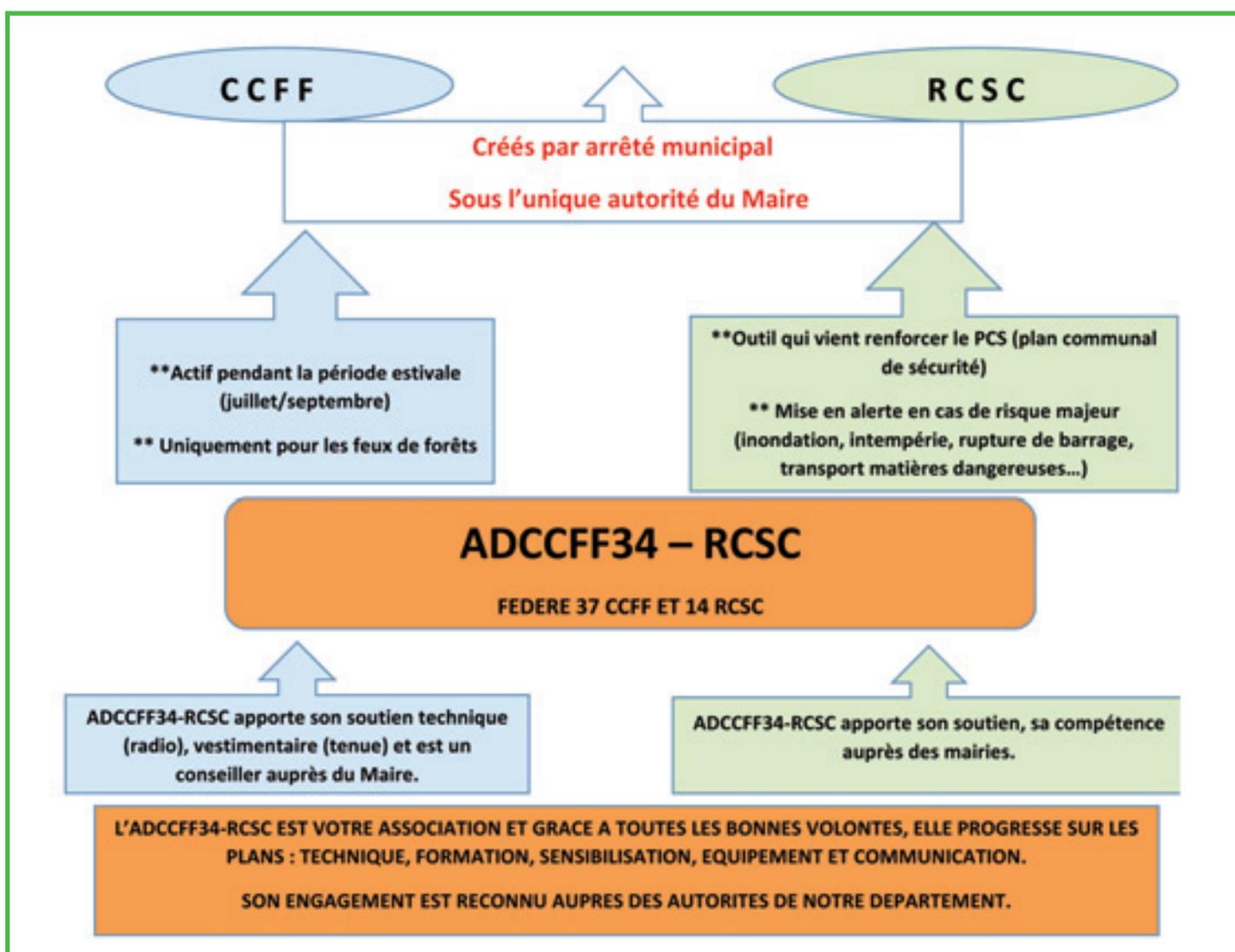
Il a été compétent dès sa première prise de fonction et a su faire part de ses observations au Bureau, notamment sur la non-application des procédures radio.

Il devrait renouveler son contrat pour la prochaine saison. L'ADCCFF34-RCSC l'accueillera à bras ouverts.

Thierry de Lépine et Robert Garson



missions de l'adccff34-rcsc



Chaque année, un rappel des missions de l'association s'avère nécessaire afin de soutenir l'engagement des femmes et des hommes qui œuvrent bénévolement.

L'Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts et des Réserves Communales de Sécurité Civile de l'Hérault (ADCCFF34-RCSC), a été créée en juillet 1987. Elle fédère les Comités Communaux Feux de Forêts (CCFF) et les Réserves Communales de Sécurité Civile (RCSC).

Thierry de Lépine et Robert Garson





Un très grand merci à **MACIF PRÉVENTION**. En 2018, nous avons reçu un don de 500 € pour du matériel radio, et la valeur de 1500 € en gilets pour les RCSC. Macif Prévention est vraiment d'une aide précieuse pour l'Association, et ceci depuis de nombreuses années. Et merci, également, à Marcel Raimbault qui est notre interlocuteur auprès de Macif Prévention.

formations 2019

F en 2018, nous avons instauré le chèque de caution de 10 €, pour tous les bénévoles s'inscrivant aux différents modules de formations, en espérant ainsi les responsabiliser un peu plus et éviter les inscriptions fantaisistes et les absences trop fréquentes, mettant en péril nos relations avec les formateurs du SDIS et toute l'organisation de ces formations **gratuites**.

Ce système a magnifiquement bien fonctionné, une seule absence, la personne nous ayant prévenu une semaine avant ce qui est tout à fait acceptable,

Tous les chèques ont été rendus au dernier module, pour

ceux qui étaient inscrits à plusieurs formations. Il est arrivé quelque chose que nous n'avions pas prévu du tout. Certains bénévoles (25 au total), au moment de la restitution de leur chèque de caution, en ont fait don à l'Association. Le Conseil d'Administration, et moi-même, tenons à les en remercier particulièrement. Ce don global de 250,00 €, nous a permis de faire imprimer un nouveau flyer, concocté par notre Commission Communication.

Vraiment un très grand merci à toutes et tous.

Chantal Chapuis

Présidente ADCCFF34-RCSC

PROGRAMME FORMATIONS 2019

Nouveaux bénévoles

Lieu : locaux ADCCFF34 à Prades-le-Lez.
Information du fonctionnement des CCFF, RCSC et de l'ADCCFF34
1/2 journée (14h30-17h), le **samedi 26 janvier**

MODULE 1 - Lieu : SDIS de Vailhauquès.

Formation générale de base et place des CCFF.
Formateur : SDIS
1 journée (8h30-17h), le **samedi 02 février**

MODULE 2 - Lieu : SDIS de Vailhauquès.

Initiation à la topographie : formation théorique. Formateur : SDIS. 1/2 journée (8h30-12h), soit le **samedi 09 février**, soit le **samedi 16 février**, soit le **samedi 16 mars**

MODULE 3 - Lieu : Prades-le-Lez.

Débroussaillage, emploi du feu.

Intervenant : DDTM

1/2 journée (9h.-12h.) le **jeudi 28 mars**

MODULE 4 - Lieu : Prades-le-Lez.

Emploi des moyens radio.

Intervenants : ADCCFF34-RCSC

1/2 journée (9h15-12h.), soit le **samedi 15 juin**

1/2 journée (9h15-12h.), soit le **samedi 22 juin**

Risque inondation

Lieu : SDIS de Vailhauquès.

Formateur : SDIS

1/2 journée (8h30-12h)

le **samedi 13 avril**

PSC1 Lieu : SDIS de Vailhauquès.
Prévention Secours Civiques et initiation à l'utilisation du défibrillateur.

Formateur : SDIS

1 journée (8h30-17h30)

soit le **samedi 11 mai**

soit le **samedi 18 mai**

soit le **samedi 25 mai**

soit le **samedi 08 juin**

Inscriptions :

**auprès de vos animateurs
ou directement au secrétariat de l'association**

**04 67 59 77 17
ou adccff34@gmail.com**

impérativement avant le 10 janvier 2019



Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts et des Réserves Communales de Sécurité Civile de l'Hérault (ADCCFF34-RCSC)

- Bureaux : 8, ZA les Baronnes • 34730 Prades-le-Lez • Tél. 04 67 59 77 17 • Courriel : adccff34@gmail.com • Site internet : www.adccff34.org
- Responsable de publication : Chantal Chapuis • Réalisation : [adccff34-rcsc](http://adccff34-rcsc.com) • Impression : Imp'Act Imprimerie

